

Argumentaire long
Votation du 24 novembre 2013

**1:12 = tous
perdants.
Non au diktat
sur les salaires.**

**1:12
NON!**

www.non-1a12.ch



PROTEGEONS LE MODELE SUISSE

**Vous trouverez des informations complémentaires,
ainsi que des articles sur le site www.non-1a12.ch**



Suivez-nous sur Facebook www.facebook.com/non-1a12.ch



Suivez-nous sur Twitter www.twitter.com/gewerbeverband

**Nous sommes à votre disposition pour toute question
ou commentaire.**

Comité NON au diktat sur les salaires
c/o Union suisse des arts et métiers usam
Schwarztorstrasse 26, Case postale, 3001 Berne
info@non-1a12.ch

Sommaire

NON à l'initiative excessive « 1:12 » des jeunes socialistes	3
L'essentiel en bref	4
De quoi s'agit-il?	6
NON à un diktat de l'État sur les salaires	7
NON au boomerang social et à la montée du chômage	9
NON à une augmentation généralisée des impôts	11
NON à une augmentation des cotisations AVS pour tous	13
NON aux contrôles étatiques des salaires	16
NON aux expérimentations socialistes qui menacent le modèle suisse	18
NON à une attaque orchestrée contre la Suisse	21
L'initiative pénalise les PME	22
L'initiative 1:12 affaiblit le sport professionnel en Suisse	23
Réponses aux affirmations fausses des initiants	24

NON à l'initiative excessive «1:12» des jeunes socialistes

À l'heure actuelle, les jeunes socialistes, associés au PS et aux syndicats, multiplient les initiatives et mènent une offensive sans précédent contre le modèle économique suisse. Ce faisant, ils menacent et affaiblissent notre pays et sa place économique. Entourée d'États en situation de crise, la Suisse est prospère, stable et socialement équilibrée. Cette situation, elle la doit aux générations précédentes qui, à force de travail, d'engagement et d'esprit d'entreprise, ont su créer des valeurs durables et faire avancer le pays. Alors que les États voisins sont aux prises avec des taux de chômage élevés, de l'inflation et une compétitivité en berne, nous sommes le pays d'Europe qui innove le plus et qui affiche presque le plein-emploi, avec un taux de chômage chez les jeunes très faible.

Cette position enviable n'est pas tombée du ciel; nous avons travaillé dur pour cela. Le succès a été possible, car la Suisse a misé sur les forces de ses citoyens, encouragé l'esprit d'entreprise et créé des emplois et de la prospérité pour l'ensemble de la société. Les investissements que certains de nos concitoyens ont consentis dans des entreprises ont été déterminants. Ces personnes ont assumé leurs responsabilités et aussi pris des risques. C'est ce qui contribue aujourd'hui à donner des perspectives à notre pays.

- **NON à un diktat salarial de l'État**
- **NON au boomerang social et à la montée du chômage**
- **NON à une augmentation des impôts et des cotisations AVS pour tous**
- **NON à des contrôleurs salariaux de l'État**

Évitons un autogoal ! NON à l'initiative 1:12 des jeunes socialistes

La situation favorable de notre pays et de l'économie helvétique dans son ensemble ne va pas de soi. Si nous nous mettons à considérer notre prospérité, l'essor de l'économie et la stabilité sociale comme des acquis, nous perdrons tout ce que nous avons construit, minutieusement, pendant des décennies. Le travail, l'engagement et l'esprit d'entreprise doivent rester appréciés et encouragés comme des valeurs sociales importantes et une condition indispensable au succès de la Suisse.

À l'heure actuelle, ces valeurs sont de plus en plus connotées négativement, notamment par des groupes tels que les jeunes socialistes qui n'ont pas créé le moindre emploi jusqu'ici. Avec leur initiative 1:12, ils demandent que l'État s'immisce dans les entreprises et instaure un diktat salarial. Leur texte aura pour conséquence l'externalisation d'emplois, la hausse du chômage, des augmentations d'impôts et de cotisations sociales, un surcroît de bureaucratie et l'engagement de contrôleurs de l'État. Nous devons éviter cela. C'est pourquoi nous combattons l'initiative 1:12 des jeunes socialistes, un projet excessif soumis au vote le 24 novembre.

Le Comité NON au diktat sur les salaires

L'essentiel en bref

NON à un diktat salarial de l'État

La fixation des salaires est l'affaire des chefs d'entreprises, et non celle de l'État. C'est précisément ce principe fondamental que les jeunes socialistes entendent saper avec leur initiative 1:12. Ils souhaitent que l'État dicte les salaires versés par les entreprises. Les partenaires sociaux – c'est-à-dire les entreprises et les syndicats représentant les travailleurs – seraient donc évincés. Une success-story centenaire serait sacrifiée sur l'autel d'une idéologie socialiste.

Qui doit décider des salaires ? Les entreprises, les employés et les syndicats ou alors l'État, par le biais d'un diktat salarial ?

NON au boomerang social et à la montée du chômage

L'initiative 1:12 est dangereuse, car elle provoquera un boomerang social. En effet, elle incitera les entreprises à externaliser davantage d'emplois à bas salaire ou à sous-traiter certaines tâches, afin de respecter le cadre salarial rigide imposé par l'État. Elle accroîtra ainsi la pression sur les bas salaires. Mais les travailleurs peu qualifiés ne seront pas les seuls à en pâtir. L'initiative pourra aussi induire une baisse générale des salaires dans une entreprise. En effet, si les salaires les plus élevés diminuent, ce sera également le cas de l'ensemble de l'échelle des salaires. Avec l'initiative 1:12, nous sommes tous perdants.

Voulons-nous que la pression sur les bas salaires augmente et que des emplois soient externalisés ?

NON au boomerang social et à la montée du chômage

Notre État social a besoin des hauts revenus. Des milliards de francs sont redistribués chaque année, par le biais des assurances sociales et des impôts, des personnes à hauts revenus vers celles à bas revenus. Pour ne citer qu'un exemple: les 10 % des personnes aux revenus les plus élevés paient 75 % environ de l'impôt fédéral direct. La situation est similaire du côté de l'AVS. Un plafonnement des revenus entraînera automatiquement des pertes massives pour les assurances sociales. La baisse pourrait atteindre 560 millions de francs par an. Cela correspond aux rentes AVS et AI mensuelles de quelque 300 000 bénéficiaires de rente. Du côté des impôts, le manque à gagner pourrait atteindre un milliard de francs environ. Cela ne sera pas sans conséquences pour les Suisses. La classe moyenne et les PME, en particulier, devront passer à la caisse pour combler cette lacune de plus de 1,5 milliard de francs année après année, par le biais de hausses des impôts et des prélèvements obligatoires.

Devons-nous tous payer plus d'impôts et de prélèvements obligatoires ?

NON à des contrôleurs salariaux étatiques

Dès lors que l'État dicte un rapport fixe entre le salaire le plus bas et le salaire le plus élevé versés au sein d'une entreprise, il devra aussi veiller à son application en effectuant des contrôles. Compte tenu des nombreuses failles que renferme l'initiative, ce sera coûteux. De plus, les contrôles étatiques seront très lourds. L'initiative entraînera donc des procédures inutiles et coûteuses et des coûts élevés pour l'administration. Toutes les entreprises en feront les frais, et plus particulièrement les PME.

Voulons-nous davantage de bureaucratie et un contrôle étatique des salaires ?

Évitons l'autogol !

Un coup d'œil à l'étranger suffit pour se convaincre des conséquences négatives d'une ingérence excessive de l'État dans l'économie et le marché du travail : chômage élevé, salaires bas, économie en repli et mesures d'austérité qui se succèdent. Toute l'Europe nous envie : un chômage très faible, des salaires attractifs et des entreprises prospères à l'échelle mondiale grâce au partenariat étroit entre grandes entreprises et PME. Accepter l'initiative, c'est marquer un parfait autogol, sans raison qui plus est, et mettre en jeu le modèle auquel nous devons notre succès !

Non aux expérimentations socialistes qui se font aux dépens de la Suisse. NON à l'initiative 1:12 !

De quoi s'agit-il ?

L'État chargé de dicter les salaires

L'initiative populaire « 1:12 – pour des salaires équitables » a été déposée le 21 mars 2011 par les jeunes socialistes (Juso) avec 113 005 signatures valables et sera soumise au vote le 24 novembre prochain. Elle demande que, dans une entreprise, personne ne gagne pas moins en un an que le manager le mieux payé en un mois. Elle prévoit d'ancrer ce principe, arbitraire, dans la Constitution (cf. encadré ci-dessous). Selon l'interprétation des jeunes socialistes, l'initiative concerne les entreprises publiques ainsi que les acteurs privés, mais également les associations et organisations. La Confédération pourra cependant prévoir des exceptions pour les personnes en formation, les apprentis ainsi que les personnes travaillant dans un atelier protégé. L'application de la règle 1:12 sera par ailleurs étendue au travail intérimaire et à temps partiel. On ignore cependant comment cela se fera précisément.

Si l'on se fonde sur un salaire de 3 500 francs – un salaire négocié par des employeurs et des syndicats dans plusieurs conventions collectives de travail – le salaire maximum dans une entreprise pourrait se situer vers 500 000 francs. Les jeunes socialistes souhaitent ainsi que l'État s'immisce massivement dans les affaires des entreprises, en leur prescrivant un rapport rigide de 1 à 12 entre le salaire le plus élevé et le plus bas.

Une large alliance rejette l'initiative

Avec leur initiative 1:12 irréfléchie et excessive, les jeunes socialistes sapent des facteurs de succès majeurs de la Suisse. C'est pourquoi le Conseil fédéral et le Parlement la rejettent résolument. Au Conseil national et au Conseil des États, l'initiative a échoué par respectivement 130 voix contre 56 et 28 voix contre 10. Les conseillers nationaux et aux États UDC, PLR, PDC, PBD et Vert'libéraux ont dit non. Ils sont soutenus par l'USAM, l'Union patronale suisse, economiesuisse et plusieurs autres organisations économiques.

De nombreux conseillers d'État cantonaux, de gauche comme de droite en passant par le centre, mettent en garde contre les effets pervers et néfastes de l'initiative des jeunes socialistes. Même certains syndicalistes, sous le couvert de l'anonymat, émettent des craintes, notamment pour le partenariat social.

NON à un diktat de l'Etat sur les salaires

Éviction des partenaires sociaux

Il appartient aux entrepreneurs, et non pas à l'État de fixer les salaires. Dans certaines branches professionnelles, les salaires font l'objet de conventions collectives de travail, dûment négociés entre employeurs et représentants syndicaux des travailleurs. Les jeunes socialistes s'en prennent précisément à ce principe fondamental en voulant obliger désormais l'État à dicter les salaires dans toutes les entreprises. Or les entreprises n'appartiennent pas à l'État! En Suisse, les salaires se négocient entre travailleurs et employeurs, dans le cadre de contrats de travail individuels ou de conventions collectives de travail, et la liberté contractuelle prévaut dans tous les cas.

La règle – parfaitement arbitraire – du 1:12 constitue une atteinte aussi inutile que nuisible à cette liberté. Un diktat salarial de l'Etat sapera le partenariat social, c'est-à-dire le dialogue entre les entrepreneurs et les syndicats. Le partenariat social et les conventions collectives de travail (CCT) jouent un rôle majeur dans la fixation des salaires bas et moyens. C'est la raison pour laquelle le système des conventions collectives de travail a été continuellement renforcé au cours des cent dernières années. Le partenariat social a fait ses preuves, comme en témoignent ces chiffres :

- Depuis 2001, le pourcentage de travailleurs affiliés à une CCT est passé de 38 à 49 %.
- Ces cinq dernières années, le nombre de conventions collectives de travail fixant des minimums salariaux a augmenté de 19 %.
- Aujourd'hui, 1,3 million de personnes sont soumises à de telles CCT, en particulier dans les branches de l'hôtellerie et de la restauration, de la location de services et du nettoyage.

L'initiative 1:12 jette par-dessus bord un système qui a fait ses preuves et qui fonctionne. Pourquoi le changer?

Des instruments efficaces pour lutter contre les abus

On dispose aujourd'hui déjà de possibilités de lutter contre les abus dans le domaine des salaires. Le Conseil fédéral peut en effet déclarer des contrats collectifs de travail de force obligatoire générale; leur champ d'application s'étend alors à l'ensemble d'une branche et pas uniquement aux membres de l'association de branche qui a conclu une CCT avec les partenaires sociaux. Comme ils connaissent bien les réalités du secteur économique concerné, les partenaires sociaux sont les mieux à même de définir des salaires réalistes. Dans les cas où il n'y a pas de CCT et où des abus sont régulièrement constatés, des commissions fédérales ou cantonales peuvent intervenir. Elles sont composées de représentants des travailleurs, des employeurs et de l'État. Elles observent le marché du travail, veillent au respect des contrats-types de travail contraignants, dénoncent les cas d'abus aux autorités d'exécution cantonales et peuvent, si nécessaire, ordonner des mesures telles que l'adoption de contrats-types de travail limités dans le temps et fixant des salaires minimaux. Cette possibilité est effectivement utilisée. La liberté contractuelle a donc largement fait ses preuves, comme en atteste le fait que les intérêts des employeurs et la protection des salariés sont clairement réglementés dans le cadre des mesures d'accompagnement de la libre circulation des personnes. On évite ainsi efficacement la sous-enchère salariale. Le système en place fonctionne. Pourquoi le détruire?

NON au boomerang social et à la montée du chômage

Pressions sur les bas salaires

L'initiative 1:12 est un dangereux boomerang pour la politique sociale. En réalité, elle poussera les entreprises à externaliser les emplois faiblement rémunérés ou à les supprimer dans le cadre de mesures de rationalisation, afin de se plier à un diktat salarial rigide imposé par l'État. Ce n'est que l'un de ses effets secondaires indésirables (cf. encadré). Une telle évolution renforce les pressions sur les bas salaires et n'est absolument pas dans l'intérêt de la Suisse. En effet, les répercussions de cette initiative menaceront avant tout les emplois faiblement rémunérés. Les salariés sans qualifications seront plus nombreux à se retrouver au chômage, ce que ni l'industrie ni le secteur des exportations ne souhaitent. Aymo Brunetti, ancien économiste en chef de la Confédération et aujourd'hui professeur à l'Université de Berne, s'attend même à une progression massive du chômage en cas d'acceptation de l'initiative, comme il l'a expliqué dans un article du journal *Zentralschweiz am Sonntag* paru le 28 avril 2013.

L'initiative produit des effets secondaires indésirables

L'initiative 1:12 n'aboutira pas, comme promis, à des salaires plus élevés pour tous, mais entraînera des restructurations absurdes au sein des entreprises.

On peut citer notamment :

- *Transfert des salaires les plus élevés dans une autre société anonyme ou dans une filiale à l'étranger.*
- *Division d'entreprises en plusieurs entités chapeautées par une société holding.*
- *Délocalisation, automatisation ou rationalisation de certaines tâches.*
- *Regroupement éventuel des bas salaires dans une société distincte.*
- *Les personnes à haut revenu pourront être engagées par plusieurs sociétés – pour autant que celles-ci restent en Suisse.*
- *Dans les entreprises aux mains de gros actionnaires ou d'actionnaires majoritaires, les cadres supérieurs pourront exiger, en lieu et place de leur salaire, le versement de dividendes non soumis aux cotisations sociales.*

L'initiative ne tient pas ses promesses

Comme ces exemples l'illustrent, l'initiative conduit à des résultats insensés ou carrément absurdes. Elle ne peut en aucun cas tenir ses promesses. D'une part, elle n'empêchera pas certaines personnes de gagner beaucoup d'argent et, d'autre part, elle n'aura pas d'effets positifs sur les bas revenus. Au contraire, les revenus faibles à moyens seront menacés et l'État devra, en plus, faire face à une diminution de ses recettes fiscales et des cotisations aux assurances sociales.

Pas de redistribution au bas de l'échelle salariale

L'externalisation de tâches est souvent synonyme d'une dégradation des conditions de travail. L'initiative 1:12 pénalise donc justement les personnes faiblement rémunérées. Leurs salaires se retrouveront sous pression, au lieu d'augmenter. Le texte est précisément mensonger sur ce point, car il suggère que les inégalités salariales seront gommées et que les salaires les plus modestes augmenteront. Les auteurs de l'initiative promettent des salaires plus élevés tout au bas de l'échelle, alors qu'en réalité, ces salariés-là ne seront pas protégés, mais lésés. Ce n'est pas parce qu'il ne sera plus possible de verser des salaires conformes au marché tout en haut de l'échelle que la main-d'œuvre moins qualifiée aura des augmentations de salaire. La conviction qu'il suffit d'imposer un rapport maximal entre les salaires les plus hauts et les plus bas pour relever le niveau général des rémunérations est aussi fausse que l'argument selon lequel un raccourcissement du temps de travail permettrait de répartir le travail entre un plus grand nombre de personnes et de réduire ainsi le chômage. D'après cette logique, la France devrait afficher un taux de chômage inférieur à la Suisse depuis l'introduction de la semaine de 35 heures (en réalité, il dépasse actuellement 10 %, alors qu'il avoisine 3 % en Suisse). Au contraire, en cas d'acceptation de l'initiative 1:12, des bénéfices et des dividendes plus élevés seront versés aux actionnaires, qui vivent majoritairement à l'étranger, mais rien ne sera redistribué vers le bas de l'échelle. Pire, l'initiative 1:12 pourrait même mettre sous pression les salaires des niveaux de fonction médians (cf. encadré).

Baisse des salaires à tous les niveaux

L'initiative 1:12 accentuera non seulement la pression sur les revenus les plus faibles, mais conduira également à un ajustement vers le bas du système de rémunération des entreprises. En effet, une diminution des salaires des cadres ne restera pas sans influence sur les autres collaborateurs, car le système de rémunération d'une entreprise reflète en fin de compte les différents niveaux de responsabilité, de formation et d'expérience. L'acceptation de l'initiative n'y changera rien. Une réduction subite et drastique du salaire du chef aura naturellement des effets sur les collaborateurs. Swisscom a cherché à savoir quelles conséquences l'application de la règle 1:12 pourrait avoir dans l'entreprise. Résultat: en cas d'acceptation, 5000 salaires devraient être ajustés.

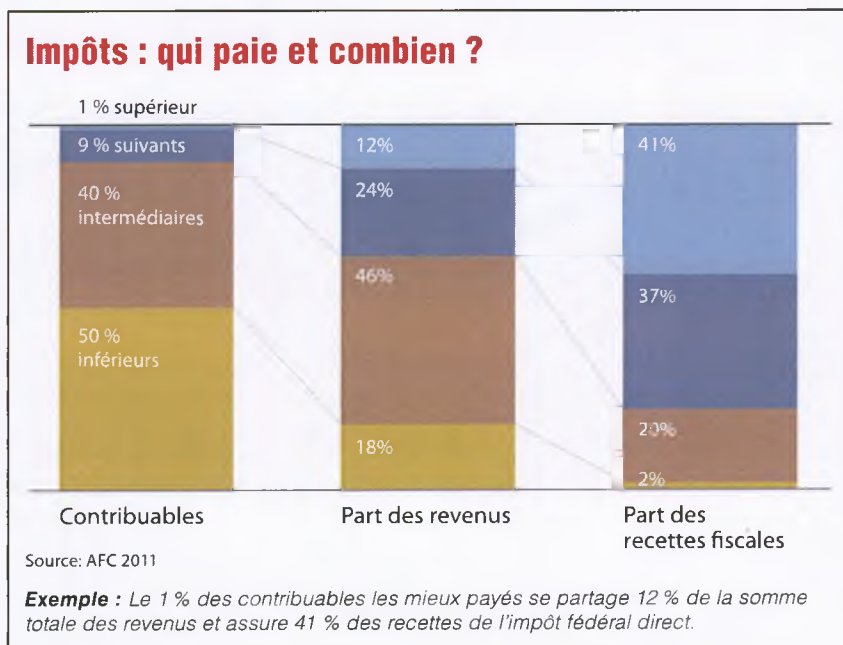
NON à une augmentation généralisée des impôts

41 % de l'IFD est payé par 1 % des contribuables

Notre État a besoin des hauts revenus, puisque par le jeu de la progressivité, les personnes aisées paient plus d'impôts que la moyenne et en versent une part toujours plus forte à mesure que leurs salaires augmentent. Ce mécanisme assure

un certain rééquilibrage social, comme le montrent clairement les chiffres que voici :

90 % des recettes des impôts cantonaux sur la fortune proviennent de la tranche des 10 % de contribuables les plus aisés. Même tableau pour l'impôt fédéral direct, dont 41 % du produit est fourni par 1 % seulement des contribuables. Les 10 % les plus aisés assurent plus de 75 % de ses rentrées (cf. graphique). Nous bénéficions tous de ces recettes, qui financent le réseau routier et les écoles, la police ou l'État social.



Au moins un milliard de francs de recettes fiscales perdues !

Cette redistribution par l'impôt a pour effet de réduire l'écart entre les revenus les plus élevés et les salaires les plus faibles. Prenons l'exemple bâlois de Monsieur X qui touche un salaire de 600 000 francs et de Monsieur Y qui gagne 50 000 francs (soit un rapport de 1 à 12). Le fisc prélevant 210 000 francs chez X et 6300 francs chez Y, le rapport effectif, après déduction des impôts, entre ces deux personnes tombe au-dessous de 1:9 (390 000 francs contre 43 700 francs).

En Suisse, la classe moyenne bénéficie aujourd'hui d'un climat fiscal relativement favorable. Elle le doit notamment à l'existence de personnes très bien payées qui, de ce fait, sont aussi fortement imposées et contribuent largement aux recettes fiscales. Réduire artificiellement les hauts salaires entraînerait inévitablement des pertes de rentrées considérables pour la Confédération, les cantons et les communes. Avec la disparition des salaires supérieurs à 500 000 francs, nos collectivités publiques perdraient au total, selon un calcul effectué récemment par la Neue Zürcher Zeitung¹, un milliard de francs au minimum. Comment combler ce trou si ce n'est par une augmentation générale des impôts, qui frapperait l'ensemble des contribuables ? S'ajouterait à cela un douloureux manque à gagner pour les assurances sociales (cf. point suivant).

¹NZZ N° 84, 12 avril 2013, p. 25

188 millions de pertes de recettes pour le canton de Zurich

Le canton de Zurich a aussi fait ses comptes et évalué, dans une réponse à une intervention parlementaire, les pertes de recettes possibles en cas d'acceptation de l'initiative 1:12. En cas de plafonnement des salaires, les recettes fiscales du canton et des communes pourraient accuser une baisse de 188 millions de francs. Si on tient compte également de l'impôt fédéral direct, ce montant passe à 260 millions de francs. Le canton de Zurich s'est fondé sur un plafond de 750 000 francs et s'est donc montré prudent dans ses calculs. En réalité, le salaire maximum admis sera vraisemblablement inférieur à ce montant dans de nombreuses entreprises et les pertes de recettes seront donc plus élevées.

NON à une augmentation des cotisations AVS pour tous

L'initiative 1:12 aura de très lourdes conséquences pour les assurances sociales

En Suisse, selon les derniers chiffres sur l'AVS et les salaires fournis par l'Office fédéral des assurances sociales, les assurances sociales sont financées principalement par les employeurs et les hauts et très hauts revenus. Quelque 19 % des contributeurs s'acquittent de 70 % des cotisations encaissées. À elles seules, les 7700 personnes les mieux payées de Suisse versent un milliard de francs au total aux assurances sociales. Or, ces rentrées sont directement menacées par l'initiative 1:12. Plafonner les revenus en question aurait de lourdes conséquences pour le financement des assurances sociales. Les Jeunes sociaux-listes n'avancent pas la moindre suggestion quant au moyen de compenser ce manque à gagner. Sur le plan de la politique sociale, l'initiative 1:12 serait donc un parfait autogoal.

L'AVS a besoin des hauts revenus

L'exemple de l'AVS illustre le problème de manière très parlante. Cette assurance, dont les comptes sont encore en équilibre aujourd'hui, va au-devant de grands défis. Depuis sa création en 1948, l'espérance de vie de la population suisse s'est allongée de huit ans et il y a de moins en moins de personnes actives pour financer les retraites de nos aînés qui vivent de plus en plus longtemps. L'AVS a donc un besoin toujours plus criant des recettes prélevées sur les hauts revenus. Car à partir d'un salaire de 84 000 francs, les cotisations continuent de progresser, mais pas les rentes AVS. Pour tous ceux qui gagnent plus de 84 000 francs, une part de la cotisation équivaut à un impôt de solidarité en faveur de l'AVS. La disparition des plus hauts salaires ferait perdre beaucoup de recettes au premier pilier de notre système social. Amputer les hauts salaires revient à appauvrir l'AVS ! En vertu du principe selon lequel les « riches n'ont pas besoin de l'AVS, mais l'AVS a besoin des riches » (énoncé en son temps par le conseiller fédéral socialiste Hans-Peter Tschudi), il faut absolument rejeter l'initiative 1:12 !

Redistribution massive dans l'AVS

Revenu mensuel	4 000 francs	40 000 francs	400 000 francs
Cotisations à l'AVS	336 francs	3 360 francs	33 600 francs
Rente AVS	1 535 francs	2 340 francs (maximum)	2 340 francs (maximum)
Redistribution	- 4,6x	+ 1,4x	+ 14,4x

Exemple: Un salarié touchant le salaire considérable de 400 000 francs par mois verse une cotisation mensuelle de 33 600 francs à l'AVS, alors que sa future rente sera plafonnée à 2340 francs par mois. Par conséquent, il paie chaque mois un montant 14,4 fois supérieur à sa future rente. Ces sommes sont redistribuées et profitent aux salariés touchant un revenu inférieur.

Un trou de 560 millions de francs

Se fondant sur les chiffres de l'Office fédéral des assurances sociales, la NZZ a calculé que l'acceptation de l'initiative 1:12 se traduirait par des pertes estimées à 566 millions de francs pour les assurances sociales si l'on se base sur un salaire maximal de 500 000 francs². L'AVS accuserait 454 millions de pertes et l'AI 76 millions. Avec un salaire maximal de 750 000 francs, le manque à gagner des assurances sociales se chiffrerait encore à 370 millions de francs³.

Estimation des pertes de recettes pour l'AVS et l'AI	
Montants perdus en cas de plafonnement des plus hauts salaires à 500'000 francs <i>La somme des salaires AVS des quelque 12'000 personnes touchant un revenu annuel supérieur à 500 000 francs représentait 11,3 milliards de francs (2010)</i>	5,4 milliards francs *
Pertes pour les assurances sociales <i>Prélèvements pour l'AVS, l'AI et les APG: 10,3%</i>	566 millions de francs
Pertes pour l'AVS <i>Prélèvement pour l'AVS: 8,4 %</i>	454 millions de francs
Rente mensuelle moyenne AVS (2012)	1'838 francs **
Pertes pour l'AVS exprimées en rentes mensuelles moyennes	247 000 rentes mensuelles
Pertes pour l'assurance-invalidité <i>Prélèvement pour l'AI: 1,4 %</i>	76 millions de francs
Rente mensuelle moyenne AI (2012) <i>Rentes complètes et partielles</i>	1'411 francs ***
Pertes pour l'AI exprimées en rentes mensuelles moyennes	54 000 rentes mensuelles
<i>Chiffres arrondis</i>	
* Les chiffres se basent sur les calculs de la NZZ du 12 avril 2013. D'éventuelles modifications de comportements (par exemple délocalisations d'entreprises ou de cadres, externalisations de certains emplois ou baisse générale du niveau des salaires) ne sont pas prises en compte. www.nzz.ch/aktuell/wirtschaft/wirtschaftsnachrichten/wenn-die-hochloehne-verschwinden-1.18062598	
** selon la statistique AVS 2012, page 12	
*** selon la statistique AI 2012, page 20	

²NZZ n° 84, 12 avril 2013, p. 25

³Le calcul est le suivant : En 2010, 11 723 personnes en Suisse touchaient un revenu soumis à l'AVS supérieur à 500 000 francs. Ces salariés ont généré un revenu cumulé soumis à l'AVS de 11,3 milliards. Si l'on part de l'hypothèse d'un plafonnement des salaires à 500 000 francs, les revenus situés au-dessus du seuil critique totaliseraient 5,4 milliards. Ceux-ci ne seraient plus versés. Les cotisations aux assurances sociales (AVS, AI, APG) de 10,3 % versées sur ce montant représentent environ 560 millions de francs.

Un manque à gagner de 560 millions de francs n'est pas négligeable. Les statistiques aident à saisir l'ampleur de la perte. En 2012, les rentes AVS et AI moyennes atteignaient respectivement 1838 et 1411 francs par mois. Concrètement, cela signifie⁴:

- Le déficit équivaut aux montants mensuels perçus par quelque 300 000 bénéficiaires de rentes AVS et AI.
- Une perte de 454 millions de francs dans l'AVS correspond aux rentes de novembre et décembre payées à tous les bénéficiaires de rente AVS de Suisse centrale (LU, OW, NW, UR, SZ, ZG). Ou aux rentes de décembre de tous les bénéficiaires de rente AVS des cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie et Thurgovie.
- La perte de 76 millions de francs calculée pour l'assurance-invalidité correspond aux rentes AI de décembre de toute la Suisse romande.

Le déficit de l'AVS s'accroîtrait encore, en cas d'acceptation de l'initiative, si une part des salaires élevés était remplacée par des dividendes, car les dividendes ne sont pas soumis à l'AVS. Les actionnaires uniques ou majoritaires des entreprises ne manqueraient pas de s'engouffrer dans cette brèche et les indépendants pourraient s'organiser sous la forme d'une société de capitaux. Des millions de francs de cotisations seraient ainsi soustraits à l'AVS.

Andreas Dummermuth, directeur de la caisse de compensation et de l'office AI du canton de Schwyz et président du centre d'information AVS/AI a clairement mis en garde dans un article paru dans la NZZ am Sonntag du 5 mai 2012: « L'initiative des jeunes socialistes est néfaste pour la prévoyance vieillesse. »

Somme des rentes de vieillesse versées en décembre 2012 par canton (en milliers de francs)

Canton	Rentes vieillesses
Zurich	455 319
Berne	369 279
Lucerne	118 279
Uri	12 454
Schwytz	43 288
Obwald	10 605
Nidwald	13 193
Glaris	13 490
Zoug	34 203
Fribourg	77 927
Soleure	91 265
Bâle-Ville	74 069
Bâle-Campagne	107 991
Schaffhouse	29 449
Appenzell Rh. Ext.	18 204
Appenzell Rh. Int.	5 099
St-Gall	152 953
Grisons	67 056
Argovie	192 774
Thurgovie	75 698
Tessin	127 302
Vaud	215 811
Valais	102 981
Neuchâtel	61 436
Genève	134 506
Jura	25 160
Total	2 628 937

Source : Statistique de l'AVS 2012

⁴ Tous les chiffres se fondent sur la statistique de l'AVS pour 2012 de l'Office fédéral des assurances sociales.

NON aux contrôles étatiques des salaires

L'État devra mettre son nez dans les notes de frais

Si l'État dicte un rapport fixe entre le salaire le plus bas et le salaire le plus élevé au sein d'une entreprise, il doit aussi, pour des raisons de sécurité juridique, avoir les moyens d'en contrôler et d'en assurer la bonne application. Autrement dit, en cas d'acceptation de l'initiative, des contrôleurs étatiques devraient vérifier sur l'ensemble du territoire suisse les écarts de salaire dans plus de 300 000 entreprises et sanctionner toute atteinte à la règle du 1:12. L'initiative va plus loin encore, puisqu'elle dit textuellement: « Par salaire, on entend la somme des prestations en espèces et en nature (argent et valeur des prestations en nature ou en services) versées en relation avec une activité lucrative. » Une application à la lettre de cette définition nécessiterait la mise en place d'un gigantesque appareil bureaucratique. Il faudrait ajouter au salaire les cadeaux et repas d'affaires, et l'État devrait commencer à vérifier les justificatifs de frais.

De nombreuses questions restent ouvertes

À cela s'ajoutent de nombreuses questions juridiques et pratiques auxquelles ni l'initiative, ni ses partisans ne répondent et qui entraîneraient des contraintes de contrôle et des complications administratives supplémentaires :

- L'initiative ne précise pas à qui elle s'applique. Elle ne donne aucune définition juridique du terme « entreprise ». Outre les sociétés à but lucratif, ce mot englobe-t-il aussi les associations et fondations sans but lucratif ? Quid des personnes physiques qui occupent du personnel rémunéré ?
- Les contrôleurs de l'État devront déterminer si les salaires sont versés sur la base de rapports de travail, d'un mandat ou d'un autre contrat. Mais on ne sait toujours pas à quels rapports l'initiative 1:12 est censée s'appliquer. Elle parle d'« activité lucrative », mais ne précise pas s'il s'agit uniquement d'une activité dépendante (avec contrat de travail).
- Les contrôleurs de l'État devront établir si les salaires ont été versés à des employés fixes ou à des personnes engagées à titre temporaire, sans qu'il soit clairement dit à quels types d'activité rémunérée la réglementation s'applique. Comparer les rémunérations des employés fixes, des collaborateurs externes et des entrepreneurs serait extrêmement fastidieux.
- Les contrôleurs de l'État devront déterminer qui, au sein d'une entreprise, gagne effectivement le plus. En l'occurrence, la situation peut rapidement changer. Et souvent ce n'est pas le grand patron, mais les collaborateurs hautement spécialisés qui sont les mieux payés.
- Les contrôleurs de l'État devront identifier le salaire le plus bas au sein d'une entreprise, sans que l'initiative précise comment traiter le cas des apprentis, des stagiaires ou encore des personnes travaillant dans un atelier protégé.
- Reste aussi à clarifier la question, totalement nébuleuse, de l'application de l'initiative au niveau international. Les entreprises actives dans une dizaine de pays et ayant, par exemple, du personnel en Suisse et en Inde, seront-elles soumises à la règle du 1:12? Si l'initiative est acceptée, ne seront-elles autorisées à employer en Suisse que des personnes gagnant au maximum douze fois plus qu'un serveur d'une de leurs cantines de personnel en Inde?

En pareil cas il est facile de voir que de très nombreux travailleurs de notre pays seraient touchés par l'initiative 1:12, puisque dans ces conditions, ils gagnent facilement douze fois plus...

Soumettre les entreprises à l'obligation de se justifier sur tous ces points ne suffit pas. Les indications fournies devront être, comme l'exige l'État, collectées, vérifiées et faire l'objet de sanctions le cas échéant. L'application rigoureuse de l'initiative 1:12 entraînera ainsi d'énormes procédures de vérification. Elle annonce de nouvelles complications bureaucratiques et des coûts administratifs élevés, qui pénaliseront tout particulièrement les petites et moyennes entreprises.

NON aux expérimentations socialistes qui menacent le modèle suisse

En Suisse, les revenus sont 43 % plus élevés que dans l'OCDE

Un coup d'œil à l'étranger suffit pour se convaincre des conséquences négatives d'une ingérence de l'État dans l'économie: chômage élevé, faibles salaires et ralentissement de la croissance. Grâce à sa politique salariale et du travail libérale, la Suisse a été épargnée par ces maux. Toute l'Europe lui envie son faible taux de chômage, ses salaires attractifs et ses entreprises prospères.

Selon l'OCDE, la Suisse est l'un des pays où la répartition des revenus des ménages est la plus équitable, cela tant au niveau des revenus primaires que du revenu disponible (après déduction des impôts, des cotisations aux assurances sociales et des transferts de l'État). Ces vingt dernières années, la répartition des salaires est restée relativement stable en Suisse. Les salaires de la main-d'œuvre très qualifiée ont certes enregistré une progression légèrement supérieure à la moyenne depuis le début des années 1990, mais une évolution semblable a été observée dans tous les pays industrialisés. De plus, les bas salaires ont également augmenté. Il faut souligner qu'en Suisse, le revenu par habitant est 43 % plus élevé que la moyenne de l'OCDE.

Le modèle helvétique est une réussite

Le marché du travail suisse a démontré sa capacité d'intégration et peut s'appuyer sur un filet social étendu et efficace :

- L'assurance-chômage est saine et son efficacité a été démontrée à plusieurs reprises.
- La Suisse a le taux d'emploi le plus élevé, un taux de chômage très faible et pratiquement pas de chômage des jeunes.
- La Suisse est le pays le plus innovant du monde⁵ et offre des opportunités de carrière uniques.
- Notre système de formation fonctionne bien.
- Grâce au bon fonctionnement de l'AVS, nos aînés peuvent profiter de leur retraite.
- Notre pays a l'un des taux d'endettement les plus faibles au monde.
- Les systèmes de rémunération sont perméables et le passage d'une classe salariale à l'autre est relativement aisé en comparaison avec l'étranger.
- Le marché du travail flexible fondé sur des méthodes libérales de fixation des salaires a montré ses qualités, non seulement en période de haute conjoncture, mais aussi durant les phases de faible croissance.

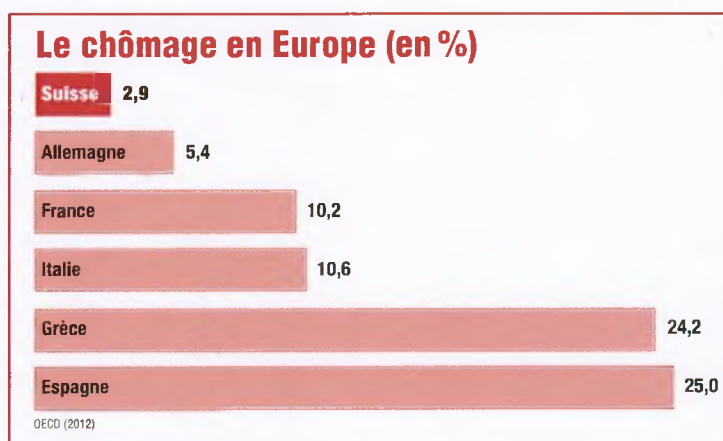
Pourquoi devrions-nous abandonner ces avantages et marquer sans raison un autogoal en acceptant cette initiative infondée des jeunes socialistes ?

⁵ Selon la European Commission Enterprise and Industry EIS 2011, www.proinno-europe.eu/metrics

Exemple dissuasif de la France

Les conséquences d'une réglementation trop stricte du marché du travail peuvent être observées dans divers pays de la zone euro, par exemple en France, où un salaire minimum est imposé. Depuis près de deux ans, le chômage progresse continuellement et se situait à plus de 10 % à la fin 2012. En octobre 2012, le nombre de sans-emploi a franchi le cap des 3 millions de personnes. Les jeunes et les seniors sont les plus touchés. Le marché français du travail est généralement considéré comme peu flexible. Les entreprises hésitent donc à créer des postes à plein temps même en phase de relance conjoncturelle si elles ne peuvent pas les supprimer en période de crise afin de réduire la production et éviter les pertes. En conséquence, elles n'embauchent que de la main-d'œuvre temporaire ou renoncent même totalement à recruter du personnel. Le taux de chômage élevé relevé dans d'autres pays de l'UE est tout aussi éloquent et se situe vers 10 % en moyenne dans les 27 pays membres de l'UE. Le chômage des jeunes, de plus de 20 % en moyenne, est dramatique. Il est particulièrement élevé en Grèce, en France, en Italie, au Portugal et en Espagne, où près d'un jeune sur deux est sans travail selon Eurostat.

La Suisse veut justement éviter de prendre cette voie. Le succès de notre pays ne repose pas sur la mise sous tutelle des acteurs économiques, la réglementation excessive et les ingérences de l'État. Or, l'initiative 1:12 va justement dans cette direction à pas de géant.



L'initiative décourage les entreprises de s'implanter en Suisse

Avec cette initiative, nous ne mettons pas uniquement nos acquis en jeu, mais compromettons aussi nos chances de développement pour assurer notre prospérité future. Le cadre réglementaire flexible avantage non seulement les entreprises suisses par rapport à la concurrence internationale, mais est de toute évidence aussi attrayant pour les entreprises désireuses de s'implanter dans notre pays, lesquelles ont d'ailleurs créé de nombreux emplois ces dernières années. Ces firmes sont particulièrement soucieuses que le droit du travail leur laisse suffisamment de flexibilité pour définir leurs conditions de travail. L'initiative 1:12 n'offre pas cette souplesse et nuit au marché du travail suisse, car elle dissuade des entreprises étrangères de s'implanter dans notre pays et de créer des emplois. Elle met aussi en danger les nouveaux investissements que des entreprises déjà implantées pourraient faire dans notre pays.

L'initiative a des effets négatifs sur l'innovation

Les grandes entreprises multinationales doivent pouvoir recruter le personnel dont elles ont besoin sur le marché du travail international. Ces firmes ne recherchent pas forcément des personnes ayant une expérience du management ou des cadres très bien rémunérés, mais ont parfois besoin de main-d'œuvre spécifique difficile à trouver et réticente à accepter un emploi en Suisse. S'il n'est pas possible d'embaucher de tels spécialistes ou dirigeants parce que les entreprises ne peuvent plus payer des salaires conformes au marché, la capacité suisse en matière d'innovation en pâtira dans son ensemble.

La Suisse est un pays pauvre en matières premières et sa prospérité dépend d'entreprises à forte création de valeur. Avec un diktat salarial, les spécialistes présents en Suisse s'en iront et en recruter d'autres ne sera plus possible. Les activités à forte création de valeur ne pourront plus être menées en Suisse et le pays risquera de tomber dans la médiocrité. Il est évident qu'une telle évolution aura des répercussions négatives pour tous les salariés.

Cela montre bien que l'initiative 1:12 n'est pas un concept de nature à assurer notre prospérité. Au contraire, en acceptant l'initiative des jeunes socialistes, nous risquons de perdre notre capacité d'innovation, qui fait la force de notre système économique.

NON à une attaque orchestrée contre la Suisse

Le but des jeunes socialistes est clair : abolir le système capitaliste

L'initiative des jeunes socialistes ne doit pas être considérée isolément. Elle n'est qu'un élément d'une vague d'attaques savamment orchestrées par la gauche contre une place économique suisse prospère. D'autres revendications réclamant une ingérence massive de l'État dans l'ordre économique libéral suivront, dans un avenir proche, notamment l'initiative sur les salaires minimums, celle pour l'introduction d'un impôt national sur les successions, celle pour un revenu de base inconditionnel ou encore l'abolition des forfaits fiscaux.

Ces différents projets ne créent pas d'emplois. Ils menacent l'attrait de la place économique suisse et servent au final le véritable but des jeunes socialistes : abolir le système capitaliste. Jusqu'ici, de telles attaques contre notre système économique ont été rejetées fermement, comme cela fut par exemple le cas en 2012 pour l'initiative sur les vacances. L'initiative 1:12 vise elle aussi l'abolition sournoise du système économique et social libéral de la Suisse. Il faut stopper ce processus.

L'initiative pénalise les PME

Beaucoup plus de bureaucratie

99,7 % des entreprises suisses sont des PME. Elles représentent les deux tiers des emplois et 70 % des places d'apprentissage dans notre pays. Les milieux de gauche veulent par de telles initiatives continuer de cultiver la thématique des rémunérations abusives pour profiler leurs partis sur l'échiquier politique. Mais ce n'est pas tant sur les salaires exagérés de quelques moutons noirs que leur initiative aura un impact, mais bien sur les petites et moyennes entreprises. En effet, les entrepreneurs aux rênes d'une PME sont très souvent les premiers arrivés le matin et les derniers à partir le soir. Or, les PME seraient particulièrement touchées par l'initiative 1:12, qui implique un contrôle des salaires par l'État et des complications administratives pour l'ensemble des entreprises en Suisse. Il en résulterait en outre une augmentation des cotisations des PME aux assurances sociales. En revanche, cette initiative irréfléchie ne contribue en aucune façon à lutter contre les rémunérations abusives. Le surcroît de bureaucratie empêchera les PME de se concentrer sur l'essentiel : être au service de leurs clients et créer des emplois.

Ne pas pénaliser les entrepreneurs

Cette initiative est née d'un sentiment de jalousie et de ressentiment. La plupart des entrepreneurs investissent leur propre fortune dans l'entreprise et donnent ainsi du travail à des dizaines, des centaines, voire des milliers de personnes. Les pénaliser pour leur engagement et les obliger à consacrer du temps aux contrôleurs de l'État et à des tâches bureaucratiques au lieu de les laisser travailler serait une erreur. De même, vouloir dicter les salaires aux entrepreneurs et les déresponsabiliser n'est pas une bonne idée.

L'initiative 1:12 affaiblit le sport professionnel en Suisse

Moins de joueurs de premier plan

Les PDG, les membres du conseil d'administration et les patrons ne sont pas les seuls à toucher des salaires élevés : des spécialistes, des chercheurs de haut niveau, des artistes réputés, des sportifs de haut niveau, des collaborateurs d'organisations et d'associations internationales sont également très bien payés. Toutes ces personnes sont des ambassadeurs importants de la Suisse et représentent une très belle carte de visite sur le plan international. L'initiative 1:12 touchera aussi durement l'efficience et la compétitivité des clubs de football professionnels suisses. Il ne sera plus possible d'embaucher des joueurs de premier plan, si les rémunérations usuelles au niveau international ne peuvent plus être versées⁶. En effet, un club de football englobe aussi des entreprises annexes, une structure de formation de la relève ainsi que du personnel de sécurité et de nettoyage, qu'il faudra prendre en considération lors de la fixation des salaires des joueurs. La Suisse perdra sa place dans le monde du sport d'élite et les grands clubs de football suisses ne pourront plus être compétitifs sur la scène européenne.

⁶ Bernhard Heusler, président du FCB, journal «Schweiz am Sonntag» du 26 mai 2013, p. 34, ou <http://www.20min.ch/finance/news/story/19902420>, prise de position des clubs de football de Sion et de GC

Réponses aux affirmations fausses des initiants

Les auteurs de l'initiative 1:12 ont fait des déclarations fausses et totalement infondées qu'il est aisé de réfuter.

<p>L'initiative concerne très peu de personnes.</p>	<p>Ce n'est pas vrai. L'initiative touche tout le monde de manière très directe. Un plafonnement étatique des salaires entraînera automatiquement des pertes de recettes se chiffrant en milliards du côté de l'AVS et des impôts. Les entrepreneurs et salariés devront compenser ces baisses en versant des cotisations AVS supérieures et des impôts plus lourds.</p> <p>Les rémunérations individuelles ne sont pas l'enjeu du 24 novembre. C'est bien plus une question de principe qui est posée : qui doit fixer les salaires en Suisse? Les entrepreneurs, les employés et leurs représentants syndicaux, ou alors l'État ?</p>
<p>Les PME ne sont pas du tout concernées.</p>	<p>Les PME sont concernées à double titre. L'initiative 1:12 entraînera des pertes de recettes se chiffrant en milliards pour l'AVS et les impôts. Les PME et la classe moyenne devront les compenser.</p> <p>Les PME sont également affectées par l'accroissement des charges administratives. L'État doit contrôler et garantir l'application de la règle 1:12. Cela implique d'importantes procédures administratives et un dispositif étatique de surveillance, qui concerne directement aussi les PME.</p>
<p>Les impôts et les cotisations AVS n'augmenteront pas en cas d'acceptation de l'initiative 1:12, car il y aura une redistribution des salaires.</p>	<p>La baisse des rémunérations les plus élevées n'entraînera pas automatiquement une hausse des salaires les plus bas. Ce qui est vrai en revanche, c'est, que le système fiscal suisse et les assurances sociales produisent déjà une importante redistribution des entre hauts et bas revenus. Dans le domaine des assurances sociales, 20 % des cotisants sont à l'origine de 70 % des recettes. La situation est similaire pour les impôts : 10 % des contribuables les plus aisés paient quelque 75 % des impôts fédéraux directs. Si les salaires sont plafonnés, la somme à disposition à des fins de redistribution diminue automatiquement. Cela se traduira par des pertes de recettes de jusqu'à 560 millions de francs pour les assu-</p>

	<p>rances sociales et d'un milliard de francs environ pour les impôts. Ces pertes devront être compensées par la classe moyenne et les PME moyennant des hausses d'impôts et des prélèvements obligatoires.</p>
<p>L'initiative 1:12 est justifiée et utile pour la place économique suisse.</p>	<p>Non. L'initiative des jeunes socialistes témoigne d'une vision à courte vue et est contraire aux valeurs helvétiques. Ce serait une expérience dangereuse, née sur le coin d'une table du stamm des jeunes socialistes. Cette initiative excessive menace un modèle couronné de succès. Elle aboutira à un diktat salarial, l'instauration de contrôleurs salariaux de l'État, davantage de bureaucratie, des hausses des impôts et des cotisations sociales et l'externalisation d'emplois faiblement rémunérés. Instituer une règle rigide 1:12 reviendrait à marquer un autogoal, dont les conséquences affecteraient directement la classe moyenne et les PME.</p>
<p>La paix sociale est menacée, c'est pourquoi nous avons besoin de l'initiative 1:12.</p>	<p>Non. La Suisse redistribue une part substantielle des revenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) via les impôts, b) via les assurances sociales, et c) via les paiements de transfert (réduction des primes d'assurance maladie). <p>Les hauts salaires contribuent au bien commun en fonction de leur situation économique. Ainsi, les 10 % les plus aisés sont à l'origine de quelque 75 % des recettes de l'impôt fédéral direct.</p>
<p>Toujours plus de personnes travaillent à temps plein, mais ne gagnent pas assez pour vivre.</p>	<p>Cela est totalement faux et n'a rien à voir avec l'initiative. En Suisse, le taux de pauvreté chez les travailleurs a reculé, entre 2008 et 2010, de 5,2 % à 3,5 %. Les chiffres du rapport 2013 de l'Union syndicale suisse sur la répartition des revenus attestent que les bas salaires ont augmenté davantage que les revenus intermédiaires.</p>
<p>Les écarts salariaux se creusent de plus en plus en Suisse.</p>	<p>À y regarder de plus près, l'accroissement des écarts salariaux n'est qu'un effet de manche des initiants. Les statistiques officielles montrent que, contrairement à d'autres pays, les écarts salariaux ne se sont pas creusés.</p> <p>Une étude récente de l'OCDE indique que la Suisse est un des pays où les revenus sont répartis de la manière la plus équitable. Le coefficient de Gini, qui mesure les différences</p>

	<p>salariales, est resté constant en Suisse depuis les années 1980.</p> <p>Le Conseil fédéral confirme également ces chiffres et déclare dans le message relatif à l'initiative: «La répartition des revenus disponibles, c'est-à-dire après transferts sociaux, était même légèrement plus équilibrée en 2008 qu'en 1998» (message du Conseil fédéral, p. 643).</p>
<p>Le nombre de personnes dont le salaire équivaut ou dépasse un million de francs a été multiplié par un facteur 5 depuis 1997. Le nombre de travailleurs avec un salaire de 500 000 francs a plus que quadruplé (passant de 2700 à près de 12 000) (rapport sur la répartition des revenus 2013 de l'Union syndicale suisse).</p>	<p>Notre économie est interconnectée mondialement et affronte la concurrence mondiale. La Suisse ne peut se soustraire à certaines tendances, qu'elles nous plaisent ou non. Si nous voulons garder en Suisse des groupes internationaux avec les emplois et commandes qu'ils génèrent dans de nombreuses PME, nous ne pouvons nous soustraire totalement à ce qui se passe dans le reste du monde. Les hauts revenus paient – et c'est juste – les cotisations d'assurance sociale et les impôts les plus élevés. Exemple des assurances sociales: les 20 % aux revenus les plus élevés paient 70 % de toutes les cotisations.</p>
<p>Avec l'initiative, le peuple a le dernier mot pour la mise en place de règles de jeu équitables.</p>	<p>Les règles du jeu sont claires aujourd'hui: l'État établit des conditions-cadre et veille à une redistribution via les impôts.</p> <p>Les employeurs et les travailleurs négocient les salaires et les conditions de travail d'égal à égal. Ce principe, appelé partenariat social, est l'un des piliers du modèle auquel la Suisse doit son succès. Sous couvert de démocratie, l'initiative entend saper cet instrument qui a fait ses preuves depuis plus de 100 ans.</p> <p>En acceptant l'initiative Minder, le peuple vient d'imposer de nouvelles règles pour les entreprises, lesquelles renforcent la participation des actionnaires.</p>

Comité NON au diktat sur les salaires
c/o Union suisse des arts et métiers usam
Schwarztorstrasse 26, Case postale, 3001 Berne

**1:12
NON!**

www.non-1a12.ch